

Conseil Municipal du 28 août 2017

Etaient présents : Mmes AUZILLON, BARRIER, PEREIRA OLIVEIRA, et Mrs AYRAL, CHAMPOUX, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, et PAPPALARDO.

Etait représenté : Mme GONCALVES donne pouvoir à Mr FOURNIER, Mme ARTUS donne pouvoir à Mr AYRAL

Etait excusé : Mr PAPARIC

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Travaux
- Conventions SEMERAP/CDG63/RLV
- Tarifs publics
- Centre de gestion : convention
- Motion réforme carte judiciaire
- Achat parcelle
- Opération COCON 63-2
- Tableau des effectifs
- SIEG
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance municipale du 12 juin 2017 et du procès-verbal de la séance du 30 juin 2017.

Travaux et matériels

* Les travaux de réaménagement ont commencé sur le CD 402 à la sortie de Malauzat. Le Département est le maître d'œuvre pour les travaux. Les collectivités doivent identifier leurs réseaux actuels, pour cela le Cabinet Sol Solution a été retenu pour réaliser le diagnostic de l'existant. Coût 10 776 € TTC.

* Deux problèmes existent Impasse Pré de la Cure à St Genest :

> Problème de sécurité pour tous les véhicules à moteurs car ce chemin n'est pas structuré par les nombreux passages de ceux-ci, de plus il est coupé par le ruisseau. Nous proposons donc de rédiger un arrêté et de positionner des chicanes.

> Inondation récurrente chez certains riverains résultants de la détérioration du chemin au moment des travaux d'assainissement de canalisation. Les eaux de surface du chemin pourraient être évacuées si nécessaire.

Coût 2 448 € TTC.

* Impasse des Batignolles à St Genest : Depuis que Marsat a réalisé les travaux de séparatif des eaux pluviales et des eaux usées, nous devons faire de même pour réorganiser nos réseaux desservant 3 habitations et un terrain constructible. *Coût 10 596 € TTC.*

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable pour l'ensemble des travaux.

Conventions SEMERAP/CDG63/RLV

Chaque année nous devons renouveler nos deux conventions avec la SEMERAP :

- Balayage voirie
- Entretien des poteaux d'incendie

On avait une convention avec la communauté pour le service hygiène et service. La nouvelle communauté a décidé de refaire une nouvelle convention pour 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable.

Tarifs Publics

Le Conseil approuve la proposition du maire de limiter la hausse des tarifs (cantine et garderie scolaires, concessions de cimetière ...) à 1%.

Exception faite pour :

- Saint-Genès l'Enfant, les tarifs du m³ de l'eau et de la location du compteur d'eau sont relevés de 10%.

Les membres du conseil émettent en majorité un avis favorable. Mrs PAPPALARDO, CHAMPOUX s'abstiennent.

Centre de gestion : convention

Nous avons une convention avec le centre de gestion pour nous assister dans le traitement de différents dossiers. Cette convention arrive à terme en fin d'année, il faut donc la renouveler.

Le Conseil autorise ce renouvellement.

Motion réforme carte judiciaire

La conférence nationale des premiers présidents des chambres des cours d'appels se sont prononcés favorables pour ramener le nombre de cours d'appels à 20 soit la suppression de 16 d'entre elles. Il est donc probable que la cours d'appel de Riom disparaisse.

Le conseil émet un avis favorable pour la signature de la motion de l'association des maires du puy de dôme.

Achat parcelles

Sur le PLU, nous avons un emplacement réservé avec deux parcelles attenantes au terrain de foot. Une des deux (la plus proche du terrain de foot) est en vente.

Le conseil émet un avis favorable pour faire une proposition d'achat.

Opération COCON 63-2

Le Département a initié une opération COCON pour améliorer l'isolation thermique des bâtiments publics.

Le conseil donne un accord de principe

Tableau des effectifs

Des agents ont bénéficié d'avancement par rapport à leur ancienneté :

- Le poste de rédacteur
- Le poste d'adjoint technique
- Le poste d'ATSEM

SIEG

Un habitant de la parcelle AH158, route des Mauvaises limite Malauzat a fait une demande au SIEG pour être alimenté en énergie électrique. Le propriétaire de la parcelle propose de réaliser lui-même les fouilles. Le SIEG a besoin de l'autorisation de la commune de construire sur le réseau et d'occuper le domaine avant d'amener l'électricité chez le particulier.

Le conseil émet un avis favorable.

Questions diverses

▪ Mr le maire, nous informe, que des réunions d'informations vont avoir lieu sur les deux bourgs afin d'informer les habitants sur différents sujets : travaux CD 402 à Malauzat, vitesse rue des Moulins Blancs et CD 405, entretien des espaces verts, installation des points d'apports volontaires du SBA sur le bourg de Malauzat.

Fin de séance à 20H30 heures



Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL